

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 2 juillet 2010

Service instructeur

Service des Actions Educatives et de la
Jeunesse

N° CP-2010-9-8-3

Service consulté

**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE (E 041)
CONDUITE ACCOMPAGNEE 68**

Résumé : *Il s'agit d'autoriser le versement du prix de 800€ en faveur du gagnant du concours « 3 jours pour mieux nous conduire » organisé à l'automne 2008, dans la catégorie des plus de 16 ans*

Le 20 décembre 2007, la commission permanente du conseil général (rapport 10/44-07) a donné un avis favorable à la mise en œuvre d'un programme de soutien à la conduite accompagnée à partir de 2009.

Pour le lancement du dispositif, le Département a organisé, du 14 au 16 octobre 2008, une manifestation intitulée : « 3 jours pour mieux nous conduire ». dans le cadre de la semaine de la sécurité routière. Un jeu concours (3 prix) et plusieurs animations en lien avec les différents acteurs de la sécurité routière (Préfecture, Gendarmerie, compagnies d'assurances partenaires du projet,...) ont été organisés.

Le premier prix dans la catégorie des plus de 16 ans a été remporté par Mademoiselle Déborah FOLTZER, demeurant 6 rue de la Paix à LUTTERBACH. La dotation est un bon de 800€, représentant globalement les 20 heures de conduite obligatoires de la conduite accompagnée. Pour en bénéficier, le gagnant devait s'inscrire au dispositif de Conduite Accompagnée68 dans une auto-école signataire de la convention de partenariat avec le Conseil Général.

Dans ces conditions, je vous prie de bien vouloir m'autoriser à verser à l'auto-école GROSS-AUTO-MOTO-ECOLE, sise 58 rue Aristide Briand à LUTTERBACH la somme de 800€ (huit cents) pour le compte de Déborah FOLTZER. Le montant sera prélevé sur l'enveloppe de crédits prévue pour la conduite accompagnée : chapitre 65, fonction 33, nature 6568, programme 2577 (dossier VOJ05063).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER